

Info.pl@ine

ZOOM SUR

N° 458 – 27 mars 2013 – 6 pages

COLZA

Vol charançons de la tige en cours

ORGE de printemps

Derniers semis





TOURNESOL

Préconisation de semis

ACTUALITES CULTURES

COLZA (stade: C2, début d'élongation à D2, inflorescence principale dégagée)

✓ **Rappel des stades** (Source : CETIOM)

Stade C2	Stade D1	Stade D2	Stade E
			

✓ **Charançons de la tige**

Le vol de charançons de la tige du colza est toujours en cours. Il est réalisé à 30 % et n'a pas évolué depuis la semaine dernière (source Proplant). Les charançons du vol du 6-9 mars sont dans les parcelles et les femelles seront en position de ponte avec des températures > 6° C et un temps calme et ensoleillé. Les conditions climatiques ne sont pas toujours appropriées pour réaliser un insecticide (beaucoup de vent et températures basses).

- Prévoir une intervention dès que les conditions de traitement seront réunies. (temps calme, ensoleillé, températures > 6° C).
- Produits utilisables : CYTHRINE L 0,25 l/ha, MAGEOS MD 0,05 l/ha, KARATE ZEON 0,075 l/ha...

✓ **Méligèthes**

On commence à trouver des méligèthes dans les cuvettes jaunes. Cependant, elles n'ont pas encore colonisé les boutons floraux. Le stade de nuisibilité va du stade D1 à F1 (premières fleurs ouvertes).

➤ Pas de traitement dans l'immédiat. Un point plus complet sera fait la semaine prochaine.

➤ **Méthodes alternatives** : au semis, l'utilisation d'un mélange de variété avec 5-10 % d'une variété plus précoce à floraison permet de réduire le risque méligèthes en cas d'attaque moyenne.

ORGE DE PRINTEMPS (stade : derniers semis à 1 feuille)

Avec les conditions climatiques pluvieuses de ce mois de mars, les semis d'orge de printemps sont toujours d'actualité en particulier dans le nord Seine-et-Marne.

✓ Densité de semis

L'orge de printemps est une culture à cycle très court. La date de semis intervient pour 10 qx entre les semis précoces d'avant le 1^{er} mars et les semis tardifs. De plus, la densité de semis conditionne le nombre d'épis.

Il est donc important d'augmenter la densité de semis de 1 % par jour après le 20 mars, par rapport à une densité de 300 gr/m² en sols moyens à profonds et de 330 gr/m² en sols superficiels.

✓ Azote

Avec les conditions climatiques pluvieuses de ce mois de mars, les semis d'orge de printemps sont toujours d'actualité en particulier dans le nord Seine-et-Marne.

➤ Pour les semis après le 15 mars, l'azote doit être apporté en une seule fois.

PROTEAGINEUX (stade : semis à levé en cours)

✓ Désherbage de prélevée

➤ Sur pois de printemps

En règle générale, ces herbicides doivent être réalisés au plus près du semis pour des raisons de sélectivité et d'efficacité. Mais, cela n'a pas été toujours le cas avec le retour rapide de la pluviométrie.

Délai d'application possible :

- jusqu'au stade crosse (encore sous terre) : CHALLENGE 600
- avant le début de la germination du pois : CLINE, NIKEYL, RACER ME, BAROUD SC, PROWL 400
- 3-4 jours après le semis, avant éclatement des grains : NIRVANA S, produit à éviter si colza derrière pois.

Au-delà de ces stades, il est préférable de s'orienter vers des programmes de post-levée.

➤ Sur féverole

Le désherbage de prélevée est indispensable en évitant de trop réduire les doses dans un souci d'efficacité.

A réaliser aussitôt le semis.

➤ Vous reporter à l'Info.pl@ine n°455.

Sur des féveroles qui ont germé mais qui ne sont pas encore levées avec encore 2 cm de terre au-dessus du germe, il est encore possible d'utiliser CHALLENGE 600 2,5 l + PROWL 400 1,5 l ou CHALLENGE 600 2 l + NIRVANA S 2 l mais des symptômes de phytotoxicité pourront s'observer.

➤ Méthodes alternatives

La féverole se bine très bien. A défaut de bineuse et de l'organisation (adéquation semoir/bineuse) qui se réfléchit bien en amont, on peut utiliser les outils de désherbage en plein, houe rotative et/ou herse étrille. Mais l'efficacité est très aléatoire, de 0 à 90 % observés dans nos essais en 2011. Cette technique est d'autant plus hasardeuse qu'il n'y a pas ou peu de rattrapage de post-levée possible, contrairement à l'orge de printemps.

TOURNESOL (source : CETIOM)

➤ **Qualité de semis** : le semis doit s'effectuer dans un sol ressuyé et suffisamment réchauffé (8° C à 5 cm de profondeur). On assure ainsi une levée rapide et régulière, moins exposée aux dégâts d'oiseaux, de limaces et de ravageurs du sol.

➤ **Favoriser un bon enracinement** : le cycle du tournesol est court et son système racinaire est sensible aux compactations du sol. Eviter les passages et les tassements inutiles.

La racine pivotante du tournesol peut descendre jusqu'à 1,5 m de profondeur. Un obstacle à son développement (zone compactée ou lissée) peut faire perdre plus de 5 q/ha à la culture. Si le sol est compacté, un labour ou un travail profond au chisel est indispensable. Privilégier les outils à dents non animés pour préparer le lit de semences. Travailler exclusivement le sol en conditions bien ressuyées, quitte à retarder le semis. Utiliser les trains d'outils pour limiter le nombre de passages sur la parcelle.

➤ **Date de semis** : la plage de semis conseillée pour notre région se situe du 1^{er} au 20 avril.

- **Ecartement entre rangs** : il doit être compris entre 50 et 60 cm car c'est celui qui donne les meilleurs résultats.
- **Densité de levée** : entre 50 000 et 60 000 plantes/ha ; cette dernière est optimale pour un écartement de 50 à 60 cm. En conditions normales, avec un objectif de 60 000 pieds/ha et des pertes à la levée estimées à 10 %, la dose à semer sera de 66 000 graines/ha.
- **Profondeur de semis** : semer lentement, à une vitesse maximale de 5 km/h. En effet, une vitesse de semis réduite améliore la régularité de répartition des pieds sur la ligne. Une vitesse trop élevée conduit à une irrégularité de la profondeur de semis et augmente les pertes à la levée. La profondeur de semis doit être adaptée au type et à l'état du sol au moment du semis :

	Lit de semence frais	Terre desséchée en surface
Terre battante	2-3 cm	3-4 cm
Terre non battante	2-3 cm	4-5 cm

Ces conseils sont basés sur les observations de début de semaine effectuées par les conseillers du pôle agronomie-environnement de la Chambre d'Agriculture 77 et le bulletin de sante du végétal Ile-de-France n° 5 du 26 mars 2013. Sont concernés par la prescription, les agriculteurs du département de Seine-et-Marne. Si aucune lutte alternative n'est mentionnée, cela signifie qu'elle est inappropriée.

Les caractéristiques des produits cités peuvent être retrouvées dans les Info.pl@ine n° 440 à n° 447 ou sur le site e-phy du ministère de l'agriculture. [Http://e-phy.agriculture.gouv.fr](http://e-phy.agriculture.gouv.fr). Lire attentivement l'étiquette des produits utilisés.

SYNTHESE DES RELIQUATS D'AZOTE 2013

La synthèse azote, réalisée par la Chambre d'Agriculture avec les partenaires du Conseil Environnemental 77 (Valfrance, Acolyance, Vivescia, 110 Bourgogne, Terres Bocage Gâtinais, Coopérative de Puiseaux, Coopérative de Béton-Bazoches, Soufflet Agriculture, le laboratoire de la Chambre d'Agriculture du Loiret, l'Institut Technique de la Betterave et le laboratoire d'analyses du SAS), sur plus de 4.700 parcelles a été diffusée la semaine dernière.

Grâce à la participation de l'ensemble des organismes économiques qui agissent sur le département, nous avons une bonne représentativité géographique et agronomique des mesures.

Cette synthèse sert de référence en cas de manque de données sur votre exploitation, de difficulté dans la réalisation des RSH ou de résultats aberrants.



RAPPEL : BULLETIN de SANTE du VEGETAL

Comme il y a quelques temps, le Bulletin de Santé du végétal (BSV) regroupant l'ensemble des observations faites par les différents organismes est accessible gratuitement à tous sur le site de la Chambre d'agriculture, à l'adresse suivante :

www.ile-de-france.chambagri.fr ou www.driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr

Nous vous joignons en pièce jointe le BSV grandes cultures de cette semaine.

Pensez à le consulter !



L'équipe de rédaction d'Info.pl@ine du pôle Agronomie-Environnement
 Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne, 418 rue Aristide Briand 77350 Le Mée/Seine
 E-mail : agronomie.environnement@seine-et-marne.chambagri.fr – Tél. : 01.64.79.30.84 - Fax : 01.64.37.17.08
 avec le concours financier du Conseil Régional Ile-de-France, du Conseil Général 77 et du CASDAR.
 La Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne est agréée par le ministère en charge de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762,
 dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. **Toute rediffusion et reproduction interdites**